

# 8 ème OPEN JEAN MANDOUZE 2024

## RÈGLEMENT DU TOURNOI

### ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

BORDEAUX ASPOM ÉCHECS organise

### LE 8 ème OPEN JEAN MANDOUZE

du SAMEDI 09 NOVEMBRE 2024 au LUNDI 11 NOVEMBRE 2024

dans la salle du restaurant d'entreprise SNCF (rue des Ateliers)  
(accès face au 96, rue Amédée-Saint-Germain 33800 BORDEAUX)

mise à disposition par le **Comité d'Établissement Régional des Cheminots** de Bordeaux

### ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les noms, pronoms, adjectifs et participes accordés doivent s'entendre ci-après au féminin comme au masculin.
- Les règles du jeu sont les dernières en date de la FIDE figurant dans le Livre de l'Arbitre:  
<https://dna.ffehcs.fr/wp-content/uploads/sites/2/2025/03/Livre-arbitre-mars-2025.pdf>
- Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'Échecs :  
<http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés A de la FFE ainsi qu'aux joueurs étrangers possédant un identifiant FIDE.
- Les appariements sont réalisés selon les règles du système Suisse (règles FIDE C.04).
- Possibilité de prendre deux « bye », de la ronde 1 (sauf joueurs invités), jusqu'à la ronde 6 comprises, à condition d'avoir acquitté les droits d'inscription (R1) et de prévenir l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde concernée (R2 à 6). Le joueur est crédité d'un demi point.
- Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

### ARTICLE 3 HORAIRES

- pointage en ligne samedi 09 11 2024 de 07 h 00 à 08 h 45
  - pointage manuel et inscriptions sur place samedi 09 11 2024 de 08 h 00 à 08 h 45
  - Clôture des inscriptions: d° à 08 h 45
  - Affichage des appariements ronde 1 d° à 08 h 55
- |         |          |            |         |
|---------|----------|------------|---------|
| RONDE 1 | SAMEDI   | 09 11 2024 | 09 H 01 |
| RONDE 2 | SAMEDI   | 09 11 2024 | 14 H 02 |
| RONDE 3 | SAMEDI   | 09 11 2024 | 18 H 03 |
| RONDE 4 | DIMANCHE | 10 11 2024 | 09 H 04 |
| RONDE 5 | DIMANCHE | 10 11 2024 | 14 H 05 |
| RONDE 6 | LUNDI    | 11 11 2024 | 09 H 06 |
| RONDE 7 | LUNDI    | 11 11 2024 | 14 H 07 |
- Remise des prix le lundi 11 à 18 h 30 dans cette même salle.

Délai avant constat du forfait : **30'** (FIDE 6.7)

### ARTICLE 4 CADENCE

**1h30' et 30 s/coup. (notation obligatoire)**

*on considérera qu'un joueur absent 30 minutes après le début réel de la ronde **sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi**, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés*

### ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

PAR VIREMENT BANCAIRE OU CHÈQUE RECU AVANT LE SAMEDI 02 05 2025 :

IBAN : FR76 1330 6001 0723 1195 9993 850

Code BIC : AGRIFRPP833

#### TARIFS

Séniors: 30 € jeunes(<18 ans) et féminines :20 €

MAJORÉS à partir du 09 novembre 2024 = 40 € = 25 €

pour les joueurs renonçant à tout prix : 20€/15€-

Inscription offerte pour les joueurs titrés ou elo>=2300 inscrits avant le 08 novembre 2024

**Licence A sur place** : >=Séniors : 70 €, <18 ans : 40 €, <14 ans 30€, < 12 : 10 €



## ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants, dans cet ordre:

- 1 - Buchholz tronqué
- 2 - Cumulatif
- 3 - Nombre de victoires

## ARTICLE 7 PRIX

Classement général

Prix garantis en caractères gras

prix non cumulables – les prix non garantis sont calculés sur base de plus de 60 joueurs au tarif plein

1<sup>er</sup> **300 € garantis**

Par catégories:

**Garantis**

1<sup>er</sup>

<2000

**80€**

<1800

**80€**

<1600

**80€**

1<sup>ère</sup> féminine (si au moins 4 participantes): **50 €**

1<sup>er</sup> vétéran (si au moins 4 vétérans participants) : **50 €**

Les autres prix seront affichés après la 4<sup>ème</sup> ronde (1800 € de prix en 2022)

## ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre principal:

Alain Sallette, AE1

[aspom.organisation@gmail.com](mailto:aspom.organisation@gmail.com)

## ARTICLE 9 DIVERS

- Les joueurs sont autorisés à détenir dans l'espace de jeu, un téléphone portable éteint et posé sur la table de jeu.

**La manipulation d'un téléphone et son transport sont interdits durant la partie.**

- Toute contravention sera sanctionnée par la perte de la partie, l'adversaire gagnera.

- Prix symboliques aux meilleures perfs jeunes et adultes à chaque ronde.

- Interdiction de fumer à l'intérieur du bâtiment.

## ARTICLE 12 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la Charte du Joueur d'Échecs : <http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>.

Toute infraction à la Charte sera considérée comme une infraction aux Règles du jeu et pourra faire l'objet d'avertissements, de pénalités, etc...(FIDE 12.9)

L'organisateur et arbitre,  
[aspom.organisation@gmail.com](mailto:aspom.organisation@gmail.com)

Alain Sallette